

# Structure tarifaire applicable aux utilisateurs de réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029

## Contribution du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie

Basé notamment sur l'avis de la Fédération des services sociaux, sur un échange avec les militants du RWLP et sur des échanges entre organisations membres

*Remis dans le cadre de la consultation publique du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 mars 2024*



### 1. Introduction

L'objectif visé par le projet de nouvelle structure tarifaire de la CWaPE est d'inciter les consommateurs à déplacer leur consommation au moment concomitant à la production d'électricité verte, en vue de favoriser l'intégration du renouvelable et de limiter les adaptations du réseau de distribution.

Ce projet prévoit la possibilité pour les ménages de choisir une tarification incitative basée sur trois tarifs distincts et cinq plages horaires :

- 01h à 7h du matin : heures vertes
- 7h à 11h du matin : heures oranges
- 11h à 17h : heures vertes
- 17h à 22h : heures rouges
- 22h à 1h du matin : heures oranges

Le tarif de référence est le tarif vert. Le tarif en heures rouges sera 5 fois plus élevé que le tarif vert, et le tarif des heures oranges 3 fois plus élevé que le tarif vert. La tension tarifaire entre ces tarifs est dès lors très forte.

Le projet prévoit le maintien par défaut d'une tarification standard, soit mono horaire, soit bi horaire, avec toujours la possibilité d'un exclusif nuit. Le bi horaire sera défini comme suit :

- Heures pleines : 7h-11h et 17h-22h
- Heures creuses : 11h-17h et 22h-7h
- Il n'y aura plus de différence entre la semaine et le week-end

La CWaPE entend aussi augmenter la tension tarifaire entre le tarif de référence (le tarif vert) et le tarif monohoraire pour rendre le bi horaire plus attractif. Par rapport au tarif en heures vertes :

- Le mono horaire sera 3,4 fois plus cher
- Le tarif heures pleines sera 4,4 fois plus cher
- Le tarif heures creuses sera 1,42 fois plus cher
- Le tarif exclusif nuit sera 1,42 fois plus cher (et donc identique au tarif heures creuses)

Il ressort des travaux en cours qu'une grande majorité des consommateurs verront leur tarif de distribution augmenter, à moins qu'ils ne déplacent leur consommation, si tant est qu'ils aient une consommation à déplacer.

## **2. Réactions générales**

Le RWADE comprend la volonté de la CWaPE de mettre en place une méthodologie tarifaire qui adresse les défis actuels et futurs de la transition énergétique, notamment en ce qui concerne la gestion des potentiels pics et surcharges du réseau de basse tension.

Nous craignons néanmoins que cette réforme, sous couvert d'engager la transformation des pratiques et des usages, vienne renforcer les inégalités sociales pour les ménages qui n'ont pas le pouvoir, la capacité ou l'aptitude à répondre aux incitations par les prix. L'impact sur le mono horaire et sur le tarif heures pleines pour le bi horaire semble particulièrement critique pour des ménages ayant peu de consommation à déplacer. Une telle tension sur ces tarifs standards nous semble compromettre la philosophie du décret tarifaire qui prévoit que les ménages qui ne sont pas en mesure de déplacer leur consommation ne doivent pas être impactés négativement. Un travail mené le 26 mars 2024 avec les témoins de vécu/militants du RWLP nous montre à nouveau à quel point les consommations, particulièrement entre 17h et 23h, mais également celles du matin, sont contraintes par l'organisation sociale.

Par ailleurs, l'existence de plages différentes de tarification rendrait complexe la possibilité pour les ménages d'estimer leurs factures d'électricité, de se projeter par rapport à leurs dépenses et de gérer leurs budgets de manière efficace.

La littérature scientifique atteste que le prix de l'énergie est un des déterminants de la précarité énergétique. Les pouvoirs publics se doivent donc d'agir sur cette composante en vue de garantir des tarifs abordables pour toutes et tous.

Le caractère aveugle de la tarification quant aux types d'usage menés, impliquant que le tarif de distribution d'un KWH d'électricité pour chauffer sa piscine pourrait coûter 5 fois moins cher que celui qui sert à cuisiner, selon le moment de la journée durant lequel il est consommé, nous pose un vrai problème éthique.

## **3. Efficacité des incitants tarifaires**

La CWaPE fonde son action sur une thèse qui postule que les consommateurs se comportent de la manière la plus optimale possible économiquement pour chacun des aspects de leur vie financière (thèse de l'« Homo economicus »). Cette thèse a pourtant été déconstruite par la communauté scientifique.

De nombreuses études ont démontré que d'autres facteurs influencent bien davantage les comportements de consommation que les signaux tarifaires, comme les émotions, l'organisation des temps sociaux ou le rapport entre le temps passé à s'occuper de sa facture énergétique par rapport à la faiblesse et à l'incertitude du retour financier espéré. L'organisation collective de la vie professionnelle et sociale joue un rôle bien plus important et nécessite d'être débattue collectivement.

La consommation des ménages est peu élastique et peu déplaçable : l'essentiel de leur consommation correspond à des usages tels que s'éclairer, cuisiner, se laver, laver et sécher son

linge, nettoyer, se divertir, etc. Il s'agit d'activités dont l'exécution, dans le cadre économique et socio-culturel existant, laisse peu de marge de manœuvre aux ménages, que ce soit quant à la possibilité effective de s'en passer ou quant au moment précis de la journée dans lequel elles peuvent être réalisées. Ainsi, on voit mal comment le fonctionnement de l'éclairage, du frigo et de la cuisinière pourraient être automatiquement retardé. Des études ont d'ailleurs pu démontrer que, dans des conditions optimales, les ménages se montrent capables de déplacer jusqu'à maximum 10 % de leur charge des heures de pointe<sup>1</sup>.

Le RWADE rappelle également que le prix de l'électricité est composé de 5 éléments (avec des sous composantes) qui varient chacun selon leurs propres règles. Les messages que l'on voudrait envoyer d'une part pourraient tout à fait être neutralisés, voire inversés par d'autres tendances.

#### **4. L'exclusif nuit**

Comme le dit la CWaPE dans sa note, les systèmes de chauffage à accumulation qui sont généralement liés à de l'exclusif nuit, devraient pouvoir être remplacés car ils sont peu efficaces. Mais il est probable que derrière ses exclusifs nuits, on retrouve des ménages à faibles revenus et de surcroît des locataires dans des logements de piètre qualité et qui ne disposent pas de marge de manœuvre pour rénover leur logement.

Il nous semble dès lors pertinent que les consommations sous exclusif nuit puissent être déplacées à des heures vertes – les plages horaires correspondent déjà en partie – et facturées au tarif le plus bas.

#### **5. Conclusions**

Si la volonté principale derrière ces changements est de limiter l'impact sur le réseau provoqué par l'électrification de la mobilité, nous nous demandons alors si un ciblage plus fin des utilisateurs disposant d'une voiture électrique ne pourrait pas être réalisé sans pour autant effectuer des réformes si vastes et profondes dans la manière de facturer la consommation d'électricité des ménages. A tout le moins, il nous semble qu'il n'y a pas lieu de renforcer autant les tensions entre les tarifs standards et les tarifs incitatifs, au vu des risques sociaux qui y sont associés.

Le RWADE demande qu'un suivi et une évaluation d'impact pour les ménages de ce projet de tarification soit mené de près et que toutes les parties prenantes puissent y être associées.

Nous craignons également, au vu notamment des premiers échanges avec des témoins de vécu/militants du RWLP, mais aussi de quelques réactions dans la presse, que ce projet ne stigmatise encore les nécessaires changements liés à la transition et l'action publique en la matière. Ce projet pourrait rendre encore plus difficile la nécessaire cohésion de la population face aux enjeux que sont la transition énergétique, le développement du renouvelable et les changements liés à notre manière de consommer.

---

<sup>1</sup> 1 Voy. Klopfert F., Wallenborn G., Empowering consumers through smart metering, a report for the BEUC, 2011.